

Communiqué: Vaccination COVID-19 : la priorisation de la vaccination doit tenir compte des organismes communautaires

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE et LETTRE TRANSMISE

### **Vaccination COVID-19 : la priorisation de la vaccination doit tenir compte des organismes communautaires**

*Montréal, le 22 janvier 2021.* La [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (Table) s'inquiète de voir que la vaccination contre la COVID-19 ne tient pas compte des organismes communautaires.

Lors du point de presse du 11 janvier dernier, le [ministre Dubé a indiqué que les équipes des groupes communautaires seraient priorisées](#), au même titre que le personnel des établissements du réseau. Or, dix jours plus tard, les démarches pour obtenir cette confirmation sont restées lettre morte, ni les [directives ministérielles](#), ni aucun [document officiel](#) n'en faisant mention.

La Table a transmis [une lettre à ce propos](#) à Monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec, ainsi qu'à Messieurs Christian Dubé, Ministre de la Santé et des Services sociaux et Lionel Carmant, Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.

La Table y demande de prioriser la vaccination des personnes en situation de vulnérabilité qui fréquentent les organismes communautaires, ainsi que les personnes qui y travaillent ou y consacrent du temps bénévolement. Elle les invite à porter une attention particulière à l'ensemble des situations de vulnérabilité, notamment en raison de l'âge élevé, d'enjeux de dépendance ou d'itinérance, de fragilité dans l'état de santé mentale ou physique, des conditions d'hébergement répondant à des situations d'urgence, etc.

La démarche de la Table vise à assurer la protection des acteurs du milieu et des personnes qu'ils soutiennent. Elle rappelle que la vaccination permettrait de prévenir de nouvelles éclosions lourdes de conséquences tout en préservant le filet social pour les personnes qui sont parmi les plus touchées par la crise.

Les organismes communautaires ne réclament pas de traitement de faveur. C'est leur grand sens des responsabilités qui les amènent à demander au gouvernement d'annoncer clairement qu'il a leur santé à cœur.

Le contenu de la lettre a jusqu'à présent été publié par le journal [Le Droit](#) et [La Tribune](#).